



## APPEL À PROJET / PROGRAMMATION ESTIVALE 2021

La Ville de Digoin lance le présent appel à projet pour imaginer des événements sur le territoire dans le cadre de sa programmation estivale 2021.

Elle invite les associations et artistes locaux à présenter des projets qui seront organisés sur les espaces publics extérieurs de la ville, comme les « terrasses de l'été » ou « Les Ligeriades ».

Cette programmation couvrira toute la saison estivale. A partir des projets retenus, la Ville de Digoin organisera, dans le respect des directives du Gouvernement relatives aux rassemblements, un programme cohérent d'animations dans la ville. Un financement sera accordé pour les projets retenus.

### Qui peut candidater ?

Les candidats sont des personnes morales de droit privé (associations), des intermittents du spectacle ou des artistes affiliés au régime des artistes auteurs.

### Thématique des projets

Projets artistiques et culturels qui doivent toucher les publics de tous âges. Les thèmes sont libres.

Les projets peuvent prendre toute forme d'expression (danse, musique, chant, théâtre, cirque, arts graphiques, lectures, ateliers, vidéo, arts de la rue, magie, etc.) du registre classique, folklorique ou urbain et contemporain.

### Quand candidater ?

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 30 avril.

### Comment candidater ?

Envoyer par email une présentation détaillée du ou des projet(s) sous format électronique qui comprend a minima :

Une présentation détaillée de l'association ou de l'artiste,

Un descriptif détaillé du projet, illustré d'images ou de vidéos de représentations du projet si ce n'est pas une création originale, avec présentation du public cible, de l'environnement adapté à l'animation,

Une fiche technique décrivant les pré-requis nécessaires au bon déroulement du projet faisant apparaître, le cas échéant, les besoins en alimentation électrique. **Il est à noter que les candidats devront proposer un projet autonome d'un point de vue sonorisation et éclairage et clef en mains.**

Le budget prévisionnel, faisant apparaître la répartition détaillée entre postes technique et artistique, les disponibilités des intervenants.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'adresse suivante : [mairie@ville-digoin.fr](mailto:mairie@ville-digoin.fr)